

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 20 Octobre 1891

PARTIE OFFICIELLE

A l'occasion du décès de S. M. le roi de Wurtemberg, S. A. S. le Prince a pris le deuil pour 21 jours, qui ont commencé à dater du 15 de ce mois.

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince est arrivé à Paris hier lundi, venant de Londres.

La rentrée des Tribunaux a eu lieu ce matin.

Après la célébration de la messe du Saint-Esprit à la Cathédrale, par M^{gr} l'Evêque, le Tribunal Supérieur a tenu son audience solennelle.

Les Autorités civiles, militaires et religieuses assistaient à cette double cérémonie.

Le discours d'usage a été prononcé par M. le Ch^r Turrel, Avocat Général, qui a débuté en ces termes :

Un des privilèges de notre Principauté, c'est sa neutralité dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique. Assise sur le plus enchanteur des rivages, elle offre aux idées, comme aux personnes, une large et impartiale hospitalité. Les disputes des hommes y perdent leur acrimonie, de même que les colères de la mer expirent au pied de ce rocher. Du haut du promontoire qui porte la cité dix fois séculaire, l'immensité des flots n'est pas le plus merveilleux horizon : le monde des intelligences s'étend à l'infini devant nous ; je ne connais nul endroit sur la terre où le philosophe puisse mieux se recueillir, où la pensée ait plus libre carrière, où l'esprit se sente plus affranchi, le jugement plus indépendant.

C'est vous dire, Messieurs, que lorsqu'il nous arrive de passer au crible de la critique les lois et les institutions de tel ou tel peuple, nous ne saurions être accusés de je ne sais quel parti pris de flatterie ou de dénigrement. Nous les étudions pour nous instruire ; nous les interrogeons pour nous former, avec le désir, sinon l'espoir, qu'elles nous apportent le dernier mot de la sagesse humaine.

Le Code de Commerce de Monaco a gardé l'empreinte de la loi française de 1838 sur les faillites : M. l'Avocat Général se demande si l'heure est venue de le modifier sur ce point. Retraçant l'histoire de la loi de 1838, il nous fait assister à son laborieux enfantement. Il analyse cette loi, et pour nous faire toucher au doigt les critiques dont elle peut être l'objet, il lui oppose le rapport présenté à la Cour de Cassation par M. le Président Larombière, au nom de la Commission chargée d'examiner le projet. Poursuivant sa démonstration, il se livre à d'intéressantes comparaisons entre la loi nouvelle et les législations des divers Etats, où les dispositions régissant les faillites ont été le plus récemment amendées, savoir : l'Angleterre en 1833, la Belgique en 1833 et en 1837, l'Italie en 1832, l'Espagne en 1835, le Portugal en 1838, la Confédération Suisse en 1839.

La conclusion qui se dégage de cette étude, c'est que dans cette difficile matière, l'ère des ex-

périences ne semble pas près d'être close et qu'il convient d'attendre que le temps ait permis d'apprécier les conséquences des réformes introduites ailleurs. Sans méconnaître les tendances généreuses de la récente loi française, il ne faut pas se hâter de condamner et d'abandonner la législation de 1838, au frontispice de laquelle brillent les noms des Renouard, des Persil, des Tripiet, des Dufaure.

En terminant, M. l'Avocat Général, faisant allusion au serment dans lequel, à pareil jour, chez d'autres peuples, de vieilles fidélités dynastiques s'affirment et se retrempe, adresse, au nom de toute l'assistance, un solennel hommage au Prince et à la Princesse, nos bien-aimés Souverains. Il salue, le Prince, dont, au cours de l'année qui finit, l'Institut de France a consacré la renommée (1) ; il salue sa gracieuse compagne, la Princesse Alice, que le Souverain et le pays, unis dans un même sentiment, considèrent comme l'ange gardien de leurs destinées.

A la suite de ce discours, faisant droit aux réquisitions du Ministère Public, M. le Président de Lattre déclare l'année judiciaire ouverte.

La réception des travaux de la double voie ferrée dans la Principauté est fixée au jeudi 29 de ce mois. Elle aura lieu en présence des représentants de la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, et de la Commission nommée à cet effet par le Gouvernement Princier.

On procède, à la gare de Monaco, à l'installation de fontaines qui seront à la disposition des voyageurs. Ces fontaines, établies des deux côtés de la voie, constituent une amélioration qui sera appréciée par le public, de même que l'ouverture de nouveaux *Water-Closet* extérieurs.

Le Maire de la ville de Monaco informe les habitants qu'une demande a été faite, le 18 septembre 1891, par MM. Joseph Alasia, marchand tailleur à Monaco, et Louis Alasia, cordonnier à Saluzzo (Italie), à l'effet d'être autorisés à établir une forge dans la maison Lanteri, quartier du Castelleretto, en face la maison Ceresa.

En conséquence, la demande sera déposée à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui 20 octobre courant.

Pendant ce délai, les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'établissement de cette forge, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à remettre au Secrétaire de la Mairie leurs observations et réclamations.

Le Consul d'Espagne à Monaco a l'honneur d'adresser les plus vifs remerciements aux personnes généreuses qui ont bien voulu apporter leur offrande pour secourir les malheureuses victimes des inondations qui ont dévasté trois provinces de l'Espagne.

Le Consul va faire parvenir immédiatement au Gouvernement espagnol le montant des souscrip-

(1) On se rappelle que, dans la séance du 27 avril dernier, S. A. S. le Prince a été élu membre correspondant de l'Académie des sciences.

tions, ainsi que toutes les listes, qui seront retirées aujourd'hui.

La Société des Bains de Mer de Monaco a souscrit pour mille francs en faveur des victimes des inondations d'Espagne

Nous apprenons qu'une messe sera dite à l'église Saint-Charles, le jeudi 29 courant, à 9 h. 1/2, pour le repos de l'âme de M^{me} H. Bonnaud.

S. G. M^{gr} l'Evêque vient d'attacher à sa personne en qualité de secrétaire particulier et de maître des cérémonies à la Cathédrale, M. l'abbé Léonce de Villeneuve, à la place de M. le Chanoine Accica, nommé curé de Saint-Charles.

M. l'abbé de Villeneuve, prêtre né dans le diocèse de Vannes, a fait ses études à Saint-Sulpice de Paris et a séjourné à Rome pendant huit années, comme chapelain de Saint-Louis-des-Français.

M. l'abbé Garnier, très connu par son zèle apostolique, vient de passer à Monaco une journée bien remplie. M. l'abbé Garnier a donné successivement des conférences au Collège Saint-Charles, à la Cathédrale, à l'Orphelinat, à l'église Saint-Charles à Monte Carlo et au couvent du Carmel. Sa parole éloquente a été partout écoutée avec une religieuse attention.

Le Collège Saint-Charles vient de remporter un nouveau succès en la personne d'un de ses élèves. M. Pèrier de la Bathie, qui a été reçu 25^e sur 90, à l'école d'agriculture de Montpellier.

VICE-CONSULAT DE FRANCE A MONACO

AVIS

Les Français habitant la Principauté qui sont nés dans le courant de l'année 1871 et qui doivent en conséquence prendre part au prochain tirage au sort sont priés de vouloir bien se présenter à la Chancellerie du Vice-Consulat de France avant le 24 novembre prochain pour s'y faire inscrire sur les tableaux de recensement.

La même invitation est adressée aux jeunes gens de la classe 1890 qui auraient été omis dans le dernier tirage.

Le Consul de France à Monaco,
P. GLAIZE.

M. Robert Slade Ash, chirurgien-dentiste, est de retour à Monaco.

M. Ash a repris ses consultations, villa de la Riva, rue Grimaldi.

Le 13 octobre, vers onze heures et demie du matin, près du cimetière, boulevard Charles III, un enfant, le jeune Vaccaroni, âgé de cinq ans, fils d'un musicien de l'orchestre du Casino, demeurant boulevard de l'Ouest, a eu la cuisse droite fracturée par la roue d'une charrette à laquelle, ainsi que quatre ou cinq autres gamins, il se suspendait, malgré la défense du conducteur, le

sieur César Rato, qui les avait chassés plusieurs fois.

L'enquête à laquelle M. le Commissaire de police de la Condamine a procédé, démontre la coupable négligence des parents du petit blessé qui, sans doute, sera estropié pour toute sa vie.

Nous ne saurions trop blâmer l'abandon des jeunes enfants dans les rues ou sur les routes, où ils ne font que vagabonder alors qu'il y a dans la Principauté tant d'écoles ou d'asiles pour les recevoir et les instruire.

Voici un nouvel exemple :

Samedi, aux Salines, vers 1 heure et demie, un autre enfant, Fortuné Salvetti, âgé de 4 ans, est tombé sous un camion dont l'une des roues lui a passé sur la tête; son état est grave. Le cocher du véhicule a été arrêté, mais en admettant qu'il soit l'auteur de l'accident, on conviendra que la place de l'enfant n'était pas sur la voie publique. N'était-ce pas aux parents de le surveiller ?

Un ouvrier peintre, Jean Rocca, âgé de 39 ans, était mercredi au bar du Café de Paris, monté sur une échelle double, quand un faux mouvement lui faisant perdre l'équilibre, il est tombé à califourchon sur le pied en fer d'une table dont le marbre avait été enlevé. Il s'est gravement blessé dans sa chute et a été pansé d'abord à la pharmacie Cruzel, puis transporté à l'Hôtel-Dieu.

Dimanche dernier, à 8 heures et demie du matin, le Sport Vélocipédique monégasque se réunissait en assemblée générale à l'effet de renouveler son bureau. Ont été élus :

Président, M. Frédéric Bonnaud — Vice-Président, M. A. Olivier — Secrétaire, M. J. Cavatorta — Secrétaire adjoint, M. E. Vincent — Trésorier, M. H. Fontaine — Trésorier adjoint, M. Ch. Vermeulen — Conseillers, MM. N. Allatère, J. Baud, J. Bergin, A. Montaldi — Capitaine de route, M. Noirel — Lieutenant de route, M. A. Van Eessen.

MM. V. Roques et Ch. Xhrouet, président et secrétaire sortants, ont été nommés président et secrétaire honoraires.

M. Pierre Néri, président d'honneur du Sport Vélocipédique monégasque, étant en dehors du Bureau, reste, en cette qualité, à la tête de notre jeune et vaillante Société.

SPORT VÉLOCIPÉDIQUE MONÉGASQUE

CHAMPIONNAT DE FOND (100 KILOMÈTRES)
(Monaco-Var, 2 fois le trajet)

Couru le 11 octobre 1891

SENIORS

3 partants : MM. Napoléon Allatère, Julien Xhrouet, Emmanuel Arnulfi.

Le départ est donné à 6 h. 50' 20".

1^{er} tour, (Arrivée), Julien Xhrouet, à 8 h. 49.

2^e, Arrivée définitive, Julien Xhrouet, à 11 h. 37' 38".

M. Julien Xhrouet a parcouru le trajet de 100 kilomètres en 4 h. 38' 38".

MM. Allatère et Arnulfi ont abandonné la course.

JUNIORS

CHAMPIONNAT DE FOND (50 KILOMÈTRES)
(Monaco-Var et retour)

6 partants : MM. Armand Xhrouet, Arnulfi Van Eessen, Antoine Nigio, Albert Vincent, Ernest Vincent et Charles Jaur.

Le départ est donné à 6 h. 43'.

Arrivée

1^{er}, Armand Xhrouet, à 8 h. 50.

2^e, Arnulfi Van Eessen, 8 h. 55' 30"

3^e, Charles Jaur, 9 h. 3' 30".

4^e, Antoine Nigio, 9 h. 15'.

M. Armand Xhrouet a parcouru le trajet de 50 kilomètres en 2 h. 7'.

Vu le mauvais état de la route, le parcours Monaco-Golfe-Juan, primitivement fixé par les Seniors par le Comité des Courses, a été modifié comme ci-dessus.

Les membres du Sport Vélocipédique Monégasque

remercient cordialement MM. les membres du Vélo-Sport de Nice qui ont bien voulu assister à leurs courses.

Le Secrétaire,
C. XHROUET.

Le Président,
V. ROQUES.

Notre port offre en ce moment un très joli coup d'œil. On y voit les yachts suivants :

Louise, pavillon monégasque (ancien *Zéphir*), 18 tonneaux, que viennent d'acquérir MM. Albert et Eugène de Millo, venant de Saint-Tropez, réparé à neuf. Le *Zéphir* a remporté de nombreux prix dans les régates à la voile du littoral.

Mandoline, pavillon monégasque, au capitaine Alban Gastaldi, yacht à voiles, 5 tonneaux.

Alice, pavillon monégasque, à M. Dugué de Mac Carthy, yacht à voiles, 3 tonneaux.

Volage, pavillon anglais, à M. Smith, yacht à vapeur.

Marie, vapeur à M. Faraut, *Ondine*, *Scintilla*, *Emilia*, *Maria-Madre*, petits yachts à voiles; *Catarina*, brick-goëlette, pavillon monégasque.

L'administration des postes et télégraphes vient d'organiser un nouveau service de lettre express, dont la nécessité s'imposait depuis assez longtemps. Voici quel est l'avantage de ce système :

Une lettre pressée est affranchie surchargée d'un timbre de 25 centimes et déposée au bureau de poste dans une boîte spéciale. La « lettre express » suit la voie du chemin de fer comme les autres, mais dans un sac à part. Arrivée à destination, elle est immédiatement portée à son adresse, sans avoir eu à subir les lenteurs de la manipulation. On évite ainsi une grande perte de temps.

Nous recevons l'horaire du service d'hiver sur les lignes des chemins de fer Paris à Lyon et à la Méditerranée :

L'organisation de ce nouveau service comporte le rétablissement des grands trains de luxe journaliers, spécialement affectés aux relations de Londres et de Paris avec les stations du littoral de la Méditerranée. Toutefois, l'horaire de ces trains subit cette année une modification très importante qui, nous en sommes persuadé, sera vivement appréciée du public spécial et élégant qui les fréquente.

L'hiver dernier, le train de luxe impair ne recevait que la correspondance du train 32 du Nord arrivant à Paris-Nord à 5 h. 37 du soir avec les voyageurs partis de Londres à 8 h. 20 du matin; cette année, ce train correspondra directement avec le train O du Nord, amenant à Paris à 7 h. du soir les voyageurs du nord de l'Angleterre partis de Londres à 11 h. du matin.

Cette organisation réduira de plus de 2 heures la durée du trajet de Londres à Monaco et apportera une notable amélioration dans les relations internationales.

Elle a pu être obtenue au moyen de la combinaison suivante :

Le train de luxe impair partira de la gare de Paris-Nord, qui se substituera à celle de Paris-Lyon pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, comme elle le fait déjà pour les trains *Méditerranée-Express*, *Calais-Rome*, etc. »

En conséquence, le train de luxe empruntera le chemin de fer de petite ceinture d'Aubervilliers à La Rapée-Bercy et évitera, afin de gagner du temps, la gare de Paris-Lyon.

Il partira de Paris-Nord à 7 h. 40 du soir et de Bercy à 8 h. 17. Malgré ce retard de 1 h. 15 au départ de Bercy, il arrivera le lendemain à Nice à 2 h. 28 du soir, soit 30 minutes seulement plus tard que l'hiver dernier, grâce à l'accélération que l'élévation des vitesses maxima a permis de réaliser dans sa marche.

Dans le sens inverse, le train de luxe pair quittera Nice à 3 h. 29 du soir (au lieu de midi 10), arrivera à Bercy à 9 h. 16, évitera, comme à l'aller, la gare de Paris-Lyon, et arrivera à Paris-Nord le lendemain, par la petite Ceinture, à 9 h. 55 du matin; il correspondra ainsi au train B du Nord qui permet aux voyageurs anglais d'arriver à Londres par Boulogne-Folkestone

à 5 h. 40 du soir au lieu de 7 h. 15 (via Calais-Douvres).

Le trajet de retour de Nice à Londres se trouvera donc réduit, comparativement à celui de l'hiver dernier, de près de 5 heures.

Il faut aussi signaler le rétablissement des trains dits *Méditerranée-Express* exclusivement composés de matériel (wagons-lits et restaurant) appartenant à la Compagnie Internationale des Wagons-Lits qui seront mis en marche une fois par semaine (le vendredi à l'aller, le samedi au retour), au début du service, du 3 novembre au 20 décembre.

A partir de cette dernière date, ils deviendront, comme l'hiver dernier, tri-hebdomadaires.

Enfin, le rétablissement des trains dits *Calais-Rome*, composés comme le précédent, de matériel de la Compagnie internationale des Wagons-Lits, qui auront lieu une fois par semaine (le mardi à l'aller, le jeudi au retour), à partir du premier mardi de janvier 1892.

Tout en cherchant à donner aux voyageurs anglais du train O du Nord la correspondance du train de luxe journalier impair, la Compagnie P.-L.-M. a voulu faire profiter ces mêmes voyageurs des avantages de la correspondance du train rapide n° 7.

A cet effet, ce train sera retardé de 1 h. 10 et son départ de Paris-Lyon fixé à 8 h. 25 du soir. Les trains O et 7 pourront aussi être mis en relations au moyen d'un train de jonction de petite Ceinture.

Malgré son retard, le train 7 accéléré arrivera à Nice à peu près à la même heure qu'au service d'hiver dernier.

Quant au train rapide 10 de sens contraire, il sera également accéléré et quittera Nice 0 h. 18 plus tard que l'hiver dernier, il arrivera à Paris sensiblement à la même heure; il sera mis en relation, comme actuellement, avec la gare du Nord par un train de jonction qui permettra aux voyageurs anglais de prendre le train 15 du Nord et d'arriver à Londres à 7 h. 15 du soir.

L'importance et l'incontestable avantage de ces modifications n'échapperont à personne.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Toulon — L'abordage du 15 octobre, en rade, entre *l'Etoile-du-Matin* et *l'Abeille*, de la Compagnie des Vapeurs, a produit un vif émoi en ville, autant par les graves conséquences qu'il a failli avoir, que par les incidents mouvementés auxquels il a donné lieu.

Les deux vapeurs, partis à 5 heures, le premier de la Seyne, l'autre de Toulon, se sont rencontrés en pleine rade, au milieu du dédale des navires de l'escadre. *L'Abeille*, ayant à éviter une embarcation de l'Etat, dût s'écarter de sa route, ce qui la jetait sur celle de *l'Etoile-du-Matin*, au moment où celui-ci arrivait à toute vapeur. Le choc a été terrible. *L'Etoile* a abordé *l'Abeille* par le travers à tribord, à l'arrière de la machine; l'avant à quibre du yacht, son bout-dehors s'enfonçaient avec fracas dans les superstructures, tandis que de l'étrave il battait violemment les flancs du ferry-boat. L'avant du yacht sembla entrer dans ce dernier.

Une panique se produisit à bord de *l'Abeille*, assez chargée de passagers, dont beaucoup de femmes.

On s'aperçoit bientôt cependant que la situation n'est pas grave. On jette des bouées à ceux qui sont tombés à la mer, et ils sont recueillis, sains et saufs, par des embarcations.

Dans cette rencontre, *l'Etoile-du-Matin* a eu son bout-dehors brisé et son étrave entamée; il a pu cependant continuer son service aujourd'hui. *L'Abeille* a été plus maltraitée; son garde-corps a été emporté de la coupée à l'arrière, son plat-bord poché, la marquise et les parties supérieures sont, à l'endroit de la rencontre, en miettes. Un heureux hasard a préservé de plus graves conséquences; la coque de *l'Abeille* a été atteinte à l'endroit où elle est consolidée, à l'intérieur, par une cloison, ce qui lui a permis de résister. Ce bateau a été conduit aux warfs Curet pour y être immédiatement réparé.

Cannes. — Il est sérieusement question d'organiser à Cannes, sur un terrain à proximité du boulevard de la Croisette et de la rue d'Antibes, une exposition internationale d'une durée de trois mois: janvier, février et mars prochains.

Le Casino des Fleurs sera inauguré dès les premiers jours de décembre; la troupe théâtrale Teissier viendra

de Nice, dès novembre, donner à Cannes une représentation par semaine. Ajoutons les batailles de fleurs, le carnaval d'enfants, les régates, etc. La saison qui s'ouvre est pleine de promesses agréables.

Vallauris. — Jeudi dernier, à 5 heures du matin, l'alarme mettait en émoi toute la population de Vallauris.

Un violent incendie venait de se déclarer aux hangars de la fabrique de faïences de M. Massier Jérôme fils.

Le feu, qui aurait pris une extension considérable s'il n'avait été maîtrisé aussitôt par une foule de citoyens courageux et dévoués, a détruit l'immeuble propice à l'emmagasinement de l'emballage, qui a été réduit en cendres.

Les causes de l'incendie restent ignorées, les dégâts et les dommages sont assez élevés, mais la perte est fort heureusement couverte par une assurance.

Adressons tous nos éloges et félicitations à un grand nombre de la population de Vallauris, et notamment à quelques courageuses personnes, qui ont accouru aux premières lueurs du sinistre et qui ont rivalisé de zèle et de dévouement en cette circonstance.

Nice. — S. A. I. le grand-duc Pierre de Russie, accompagné de son docteur; la grande-duchesse, accompagnée de sa demoiselle d'honneur; M. le baron de Staël, chambellan de Monseigneur, et une nombreuse suite; S. A. I. le grand-duc Georges de Leuchtenberg, la grande-duchesse, née princesse de Monténégro, et sa demoiselle; le prince Alexandre et une nombreuse suite, sont descendus à l'hôtel de la Paix, où ils séjourneront quelque temps, en attendant la complète installation de leur villa. Ils sont arrivés d'Italie mercredi dernier, à 11 heures et demie, et les attendaient, à la gare, six landaus, deux omnibus et deux camions. M. le consul de Russie se trouvait sur le quai de la gare pour recevoir leurs Altesses.

— Le ministre du commerce vient de décider que dorénavant les mandats postaux seront payés à domicile dans toutes les communes rurales de France.

— Dans le congrès qui a eu lieu le 14 octobre dans notre ville, au Club de la Voile, et auquel assistaient les sociétés suivantes: Club de la Voile de Nice, Société Nautique et Comité des régates de Cannes, Société des régates de Menton et Société des régates de Monaco, il a été décidé que les régates internationales de 1892 auraient lieu aux dates ci-après: Menton, les 19 et 20 mars; Monaco, les 27 et 29 mars; Nice, les 2, 3 et 5 avril, Cannes, les 9 et 10 avril.

Les sociétés susnommées étaient représentées:

Pour le Club de la Voile de Nice, par M. le comte de Cessole, président, et le Conseil d'administration;

Pour la Société Nautique de Cannes, par MM. Tubie, président, Escarras et Geoffroy, vice-présidents;

Pour le Comité des Régates de Cannes, par MM. Pier-rugues et Giaume, vice-présidents;

Pour la Société des Régates de Monaco, par M. Joseph Marquet, président.

Pour la Société des Régates de Menton, par M. Franck Clérissi, président.

Dans ce congrès, il a été également décidé que le certificat de jauge délivré par l'une des Sociétés serait reconnu valable pour toutes les autres.

Laghet. — La fête de sainte Thérèse, patronne du Carmel, marque la fin des pèlerinages de la belle saison à N.-D. de Laghet. Cette solennité a emprunté, cette année, un éclat particulier à la présence de M^r l'Evêque de Nice, suivi de son premier vicaire général.

La Grand'Messe, avec assistance de Sa Grandeur, a été chantée par M^r Ramin, Curé de la Cathédrale de Monaco.

Menton. — L'exequatur est accordé à M. le docteur Paul Farina, vice-consul du Brésil à Menton.

Savone. — La marche des trains, interrompue la semaine dernière entre Savone et San Giuseppe, à la suite d'une inondation survenue à la gare de Ferrania et au tunnel de Sella, vient d'être rétablie.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Rentrée des Chambres, rentrée de M. Carnot à l'Élysée, rentrée du monde diplomatique. Le mouvement mondain reprendra au commencement de novembre avec un

grand entrain; aucun nuage à l'extérieur et à l'intérieur, un réel apaisement des passions politiques. Tout permet de prédire un hiver exceptionnel pour les élégances et la haute vie. La colonie étrangère est déjà impatiente de réceptions. M. Butterfield a donné une charmante matinée musicale dans son hôtel du rond-point de la place de l'Etoile. Dans l'assistance, nous avons remarqué la comtesse Galli, la duchesse de Pomar, la comtesse de Kessler, la comtesse Rostopchine, M^{me} Kinney, Howland, Hay, Dorado, de Karstzou, etc.

Dans les environs de Paris, grande animation.

M^{me} Henri Davilliers a donné, dans son château de Margency, l'un des plus beaux de la vallée de Montmorency, un grand bal dont les honneurs ont été faits par les maîtresses de la maison et sa belle-fille. On s'est séparé après un cotillon et un souper très gais.

La société de Fontainebleau est au grand complet. Le comte et la comtesse de La Chapelle sont réinstallés dans leur villa S-Honoré; le comte Paul de Pourtalès, le comte Louis d'Harcourt sont également de retour. Le vicomte et la vicomtesse Benedetti vont rentrer dans leur villa Maddy. M^{me} de Fresnes a ouvert ses salons de la rue de la Paroisse; elle a auprès d'elle son guide et sa fille, le comte et la comtesse de Montesquiou-Fezensac, et ses petits-fils, le comte Lionel, qui est officier au 6^e dragons, et le comte Gaston, qui va entrer à Saint-Cyr. Elle va donner un bal qui sera très brillant.

A Compiègne, le *great event* de la semaine a été le mariage de M. Emile Delagarde avec M^{lle} Jeanne La Perche. Lundi, soirée de contrat à la villa des Avenues, chez M^{me} La Perche. Mercredi, la bénédiction nuptiale a été donnée en l'église Saint-Jacques par M^r l'Evêque de Beauvais. Un train spécial, dans lequel un wagon-restaurant offrait à déjeuner aux invités, avait amené de Paris plus de cinquante personnes. Après la cérémonie, un lunch a été servi chez M^{me} La Perche.

Les grandes chasses vont commencer. Les laisser-courre d'entraînement se poursuivent activement. Deux équipages se sont déjà distingués, celui du vicomte de Chazelles, à Chantilly, et celui du marquis de l'Aigle à Compiègne. A Fontainebleau, les chasses à courre de l'équipage de M. Michel Ephrussi auront lieu tous les cinq jours, les jeudis, mardis et samedis, à partir du 24 octobre.

L'équipage du duc de Gramont, qui a droit à dix cerfs, donnera vers la fin de la saison, ainsi que le vau-trait du comte Greffulhe. Malheureusement, les sangliers deviennent de plus en plus rares dans cette région et les veneurs, qui apprécient particulièrement ce genre de chasse, craignent beaucoup pour son avenir.

La duchesse d'Uzès a inauguré la série des chasses à courre de la forêt de Bonnelles et il y a chaque jour réception au château où se pratique, dans tout son éclat, l'hospitalité seigneuriale.

Le carnet matrimonial est assez bien rempli.

En l'église Saint-Pierre-de-Chaillet a été célébrée l'union du comte Simon de Wignacourt, chef d'Etat-Major du général Bonie, commandant la première division de cavalerie à Paris, avec M^{lle} d'Evry. Le commandant de Wignacourt avait pour témoins le comte de Mérode, son oncle, et le comte de Wignacourt, son frère; les témoins de la mariée étaient le comte d'Evry et le comte de Laubespin, ses oncles.

Au temple israélite de la rue de la Victoire a été célébré le mariage du comte Moïse de Camondo avec M^{lle} Irène Cahen. Le grand-rabbin, M. Dreyfuss, a prononcé une éloquente allocution. La maîtrise a chanté des *Strophes nuptiales*, composées par son chef, M. Samuel David; un remarquable morceau de M. Albert Cahen, oncle et témoin de la mariée, a été exécuté par un orchestre; on a entendu la prière de *Moïse*, par M. Auguez, et des chœurs, l'*Elius* de M. Jonas, avec solo par M. Mouliérat, les *Sept bénédictions*, chœur arabe, et l'*Alléluia* d'Erlanger; le cortège s'est avancé vers la sacristie, aux sons de la marche nuptiale de *Lohengrin*.

A l'église Saint-Thomas-d'Aquin a été bénie l'union de M. Emile Bayard fils avec M^{lle} Marthe Rivet. MM. Sellier, Dubulle, Melchissédec ont chanté; M. Moret, premier prix de violon du Conservatoire, a joué d'une façon magistrale, et M. Boussagol, l'excellent harpiste de l'Opéra, accompagnait les chants.

On annonce les prochains mariages de:

M. Léopold Enas, ancien élève de l'école Polytechnique, avec M^{lle} Hélène Séc, fille du général de division; Du comte Gabriel de Sesmaisons, lieutenant au 27^e régi-

ment de dragons, fils du général, avec M^{lle} Renée de Trédern;

Enfin, du marquis de Alcedo avec M^{lle} Maria Benuelos.

Le Théâtre-Français a donné un spectacle très artistique en reprenant la délicieuse fantaisie de M. Jean Richepin, *Monsieur Scapin*, où l'ainé des Coquelin se montre comédien accompli, Coquelin cadet, on ne peut plus amusant, M^{lle} Blanche Pierson excellente, M^{lle} Muller charmante, MM. Le Bargy et Langier dignes de leurs partenaires.

A l'Odéon, bonne reprise de *Kean*, le beau drame d'Alexandre Dumas; M. Guitry, de retour de Saint-Petersbourg, a su habilement triompher des difficultés du rôle principal; M^{me} Gerfaut a fait preuve d'une grande distinction.

La reprise de *Manon* à l'Opéra-Comique a démontré une fois plus que MM. Henri Meilhac et Philippe Gille avaient tiré un excellent livret du roman de l'abbé Prévost, et que M. Massenet, en écrivant la partition, avait fait sa plus belle œuvre. Le succès de M^{lle} Sybil Sanderson a été très grand; MM. Fugère et Taskin ont été excellents. Un ténor qui débutait, M. Delmas, a fait preuve de qualités réelles; mais le rôle n'est pas dans sa voix et il est équitable d'attendre cet artiste de valeur dans un autre rôle avant de porter sur lui un jugement.

DANGEAU.

VARIÉTÉS

L'heure autrefois et l'heure aujourd'hui

L'unification de l'heure est un fait accompli en France depuis quelques mois. On a beaucoup discuté cette réforme tant qu'elle n'était que projetée. On en a surtout examiné les avantages ou les inconvénients au moment où elle a été appliquée. Depuis quelle fonctionne personne n'en parle plus. Tout au plus, dans l'Est de la France, les ouvriers des ateliers ont-ils gardé le souvenir d'un *repos de midi* allongé de quelques minutes le jour où on a réglé l'horloge de l'usine sur le méridien de Paris. Dans l'Ouest, au contraire, quelques grincheux prétendent qu'on leur a rogné une portion de leur vie en avançant brusquement l'heure de la ville d'un nombre plus ou moins grand de minutes qu'ils n'ont pas vécues et qui leur manqueront toujours désormais jusqu'à leur mort.

Mais ce sont là des plaisanteries courantes propres à renforcer la banalité des conversations. Personne n'y attache d'importance. On a accepté partout l'unification de l'heure avec indifférence. On sait bien que la manière de compter le temps ne change rien à la durée de celui que nous avons à passer ici-bas. Il est vrai que la réforme ne faisait que régulariser un usage de plus en plus généralisé depuis les chemins de fer en imposant l'heure de Paris comme l'heure française par excellence. Les habitudes n'étaient pas sensiblement modifiées et nous ne souffrons réellement que du changement de nos habitudes. Lorsque pour la première fois il y eut à Saint-Germain-l'Auxerrois une horloge qui sonnait les quarts d'heure, une princesse de France, dont j'ai oublié le nom, se plaignit de ce qu'on lui « coupait sa vie en petits morceaux. »

Et pourtant la durée de la vie humaine est si courte qu'on ne saurait trop la découper afin de l'allonger fictivement. Car c'est là un effet qu'il faut admettre: le morcellement régulier du temps lui donne une apparence de durée plus longue. Apparence seulement! Car en réalité on a beau détailler le temps, le hacher menu, donner une valeur aux moindres instants qui le composent, il fuit toujours, il fuit sans retour de son même pas impassible et éternellement régulier.

Quand l'homme s'avisa de mesurer le temps, il prit naturellement comme unité de mesure le jour, image de la vie, qu'il voyait naître, grandir et mourir.

Les Chaldéens, les Egyptiens, les Hébreux divisèrent le jour en plusieurs parties: ils avaient vu les ombres des corps, d'abord légères et élancées au lever du soleil, devenir plus sombres et plus ramassées à mesure que le soleil montait et que le jour devenait plus éclatant, puis s'allonger encore et devenir plus transparentes aux approches du crépuscule. L'ombre la plus courte du même objet indiquait naturellement le milieu du jour, et les ombres égales, avant ou après ce minimum, indiquaient

des temps égaux avant ou après midi. De là, la coutume chez ces peuples de compter les jours d'un coucher du soleil à l'autre comme l'observent encore les Israélites dans leurs pratiques religieuses.

Les Grecs partagèrent la journée en dix heures. C'étaient : 1^{re} heure, *Aurore* ; 2^e *Le lever du Soleil* ; 3^e *L'Etude* ; 4^e *Le Gymnase* ; 5^e *Le Bain* ; 6^e *Le Midi* ; 7^e *Les Libations* ; 8^e *La Prière* ; 9^e *La Table et les Plaisirs* ; 10^e *Le Coucher du Soleil*.

La nuit était divisée seulement en quatre parties dont la durée variait selon les saisons, de même que celle des heures de la journée.

L'heure chez les Grecs n'était donc pas un simple nombre mesurant le temps, mais l'indication d'un plaisir, d'un travail ou d'un devoir. De sorte que les divisions de la journée, à elles seules, fournissent de précieux renseignements sur la vie des Grecs.

Dans la mythologie grecque, les heures étaient des divinités, filles de Jupiter et de Thémis. Homère les appelle les *portières du ciel* et leur attribue le soin d'ouvrir et de fermer les portes éternelles de l'Olympe. Elles présidaient aux saisons et étaient d'abord au nombre de trois, comme les saisons, à l'origine des temps helléniques. Plus tard, on en compte cinq, puis dix, lorsque la division de la journée, dont nous parlons plus haut, fut adoptée.

Les Romains partagèrent le jour et la nuit chacun en douze heures. En été, la journée était plus longue, les heures étaient d'environ cinq quarts d'heure; en hiver, elles n'étaient que de trois quarts d'heure.

La journée romaine se partageait en matin, midi et soir. Le matin, à la première heure, c'est-à-dire à six heures, la vie publique commençait. Chaque homme riche et puissant recevait ses clients. Les visites duraient jusqu'à huit heures environ. Le patron montait alors en litière pour se rendre au Forum, suivi d'un groupe de clients. Les affaires commençaient à la troisième heure et duraient jusqu'à la sixième (de neuf heures à midi). De la sixième à la huitième (midi à deux heures) déjeuner et sieste. Puis on se livrait à l'étude pendant une heure environ. Le soir commençait à la neuvième heure (trois heures) et avec le soir les exercices, les plaisirs et la promenade. Puis venait l'heure du bain, la dixième (quatre heures), le souper et enfin le coucher.

La journée romaine ressemblait donc un peu à la nôtre, mais nous consacrons plus de temps qu'eux au travail.

Les anciens représentaient les heures sous la figure de femmes ailées attelant les chevaux du Soleil ou suivant son char. C'est ainsi que les a peintes. Le Poussin dans son tableau de *Phaëton demandant à conduire le char du Soleil*.

Rubens, dans sa *Naissance de Marie de Médicis* qui est au Louvre, a aussi représenté des Heures soutenues en l'air par leurs ailes de papillon et laissant tomber des fleurs sur l'enfant nouveau-né.

Au quinzième siècle, l'Eglise divisa la journée en quatre parties, de trois heures chacune. C'était *Prime*, de 6 à 9. *Tierce*, de 9 à 12. *None*, de 12 à 3, et *Vêpres* de 3 à 6. Ces noms indiquent l'ordre des prières qu'on récitait à la première, à la troisième, à la neuvième heure et le soir. On nommait ces prières les *Heures canoniales*. De là vient le nom de *Livres d'heures* donné aux recueils, d'abord manuscrits, puis imprimés, qui contenaient ces prières.

Mais quel pays pouvait compter assez sur le soleil et sur les nuits sereines pour mesurer le temps? Combien de fois la pluie et les nuages ne troublaient-ils pas l'ordre de la journée! Puis il fallait le plus souvent aller chercher l'heure sur la place publique, car peu de gens avaient d'assez vastes jardins pour y installer un gnomon ou cadran solaire. D'où l'invention de la clepsydre (horloge à eau) et du sablier (horloge à sable). A l'aide de ces instruments, on mesurait le temps ou l'écoulement des heures par l'écoulement d'un liquide ou d'une poudre homogène. C'était un mouvement représenté par un autre, le mouvement dans l'espace. Il y eut dès lors quelque régularité dans la division du temps.

Cependant la mesure rigoureusement précise du temps est d'invention moderne. C'est la pesanteur (la chute d'un corps) ou l'élasticité (la détente d'un ressort) qui animent nos horloges et nos montres. Il fallait donc avant tout connaître les lois de la pesanteur et de l'élasticité des corps, car il fallait associer au *moteur le régu-*

lateur dont l'office est de détailler le mouvement en le laissant *échapper* petit à petit comme on laisserait écouler goutte à goutte l'eau renfermée dans un vase. Toutes ces parties essentielles avec l'ensemble des rouages qu'elles commandent constituent le *mouvement* de nos appareils chronométriques dont la précision atteint aujourd'hui un degré de perfection qui semble difficile à surpasser. Nous sommes arrivés à évaluer le temps avec une exactitude mathématique, presque idéale, ce qui prouve bien que nous en connaissons tout le prix.

X.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le VENDREDI TRENTE OCTOBRE COURANT, à 2 heures de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée générale se compose de tous les porteurs de deux cents actions nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article trente des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 12 au 18 octobre 1891

SAINT-TROPEZ,	b. <i>Jeune-Valentine</i> , fr., c. Olivier,	bois à brél.
ID.	b. <i>Vierge-Murie</i> , fr., c. Doglio,	sable.
ID.	b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. <i>Indus</i> , fr., c. Phion,	id.
ID.	b. <i>Louis</i> , fr., c. Grisolte,	id.
ID.	b. <i>Eclaireur</i> , fr., c. Mascarelli,	id.
ID.	b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin,	id.
ID.	b. <i>Gambetta</i> , fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre,	id.
CANNES,	b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone,	id.
ID.	b. <i>Jeune-Baptistin</i> , fr., c. Isnard,	id.
ID.	b. <i>Marceau</i> , fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. <i>Deux-Innocents</i> , fr., c. Fornéro,	id.

Départs du 12 au 18 octobre

PHILIPPEVILLE,	vapeur, <i>Zurich</i> , angl., c. Brookbank,	sur lest.
SAINT-TROPEZ,	b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. <i>Jeune-Valentine</i> , fr., c. Olivier,	id.
ID.	b. <i>Indus</i> , fr., c. Phion,	id.
ID.	b. <i>Louis</i> , fr., c. Grisolte,	id.
ID.	b. <i>Eclaireur</i> , fr., c. Mascarelli,	id.
ID.	b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin,	id.
ID.	b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre,	id.
CANNES,	b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone,	id.
ID.	b. <i>Jeune-Baptistin</i> , fr., c. Isnard,	id.
ID.	b. <i>Marceau</i> , fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. <i>Deux-Innocents</i> , fr., c. Fornéro,	id.

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE
CODE DE COMMERCE
CODE CIVIL — CODE PÉNAL
Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique
MONACO ET SES PRINCES
Par H. Métivier

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

SABLE POUR CONSTRUCTIONS

rendu par wagon
DANS LES GARES DU DEPARTEMENT

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

BAZAR

MAISON MODÈLE

V^{ve} DAVOIGNEAU

Avenue de la Costa, Monte Carlo

Articles de Paris — Souvenirs du pays — Papeterie — Photographies — Parfumeries — Eventails — Parapluies — Ombrelles — Cannes — Articles de jeux — Jouets — Lingerie — Gants — Bijouterie.

MAGASIN SPÉCIAL D'ARTICLES DE VOYAGE

Prix très modérés

ON PARLE TOUTES LES LANGUES

MALADIES DES YEUX

Le docteur BAUDON donne, tous les jeudis, de 9 heures et demie à 10 heures et demie, gratuitement pour les pauvres, des consultations pour les **maladies des yeux**, et recevra *villa André-Jane*, chemin de la Turbie, n° 1, à la Condamine.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

POUR BIEN DÉJEUNER, DESCENDEZ

A LA RÉSERVE

MONACO — Située sur la plage du Canton — MONACO

PARC AUX HUITRES tenu par LE NEN

BOUILLABASSE RENOMMÉE, LANGOUSTES, COQUILLAGFS
DINERS SUR COMMANDE
Salons et Cabinets de société ouverts la nuit

BAINS DE MER

Imprimerie de Monaco — 1891

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Octobre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)								
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir				
13	752.1	753.5	755.5	757.4	758.7	18.9	20.0	20.2	19.8	19.0	78	S E, calme	Beau, nuageux	
14	63.6	63.5	63.4	64.3	64.8	19.4	20.2	20.8	20.2	19.7	79	S O	Beau	
15	66.4	65.6	64.8	64.7	65.5	19.9	20.8	20.8	20.6	19.9	74	Calme	id.	
16	66.0	65.8	65.0	64.8	64.9	20.0	20.6	21.0	20.5	20.2	79	Calme	id.	
17	65.5	64.8	64.3	64.6	65.5	20.4	21.0	21.2	20.8	20.2	80	Calme	Un peu nuageux, beau	
18	65.5	65.3	64.5	64.3	64.4	20.3	21.0	21.4	20.8	20.5	82	Calme, O modéré	Beau, nuageux	
19	64.2	63.3	63.2	63.0	63.2	20.0	20.6	20.1	20.5	20.0	80	Calme, O modéré	Beau, un peu nuageux	
DATES		13	14	15	16	17	18	19						
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	19.8	20.8	21.0	21.0	21.2	21.4	20.6					
		Minima	15.5	16.3	16.5	17.0	17.0	17.3	17.0					
											Pluie tombée : 00 ^{mm}			